

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

9 JUILLET 2009

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Transports en commun--
Avenant N°12 à la
convention
d'exploitation du réseau
de bassin de Saint-
Germain-en-Laye,
d'Aigremont, de
Chambourcy,
Fourqueux et Mareil-
Marly – Prorogation de
la convention**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 10 juillet 2009
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 17 juillet 2009
et qu'il est donc exécutoire.

Le 17 juin 2009

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint des
Services



François LANSIART

L'an deux mille neuf, le 9 juillet à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 2 juillet deux mille neuf, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Étaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAAD, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOCHE, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur FRUCHARD

Avait donné procuration :

Monsieur LEBRAY à Madame BOUTIN
Monsieur BAZIN d'ORO à Madame MAUVAGE
Monsieur CHARREAU à Monsieur SOLIGNAC
Madame ROCCHETTI à Madame RICHARD
Monsieur BLANC à Monsieur QUÉMARD
Madame FRYDMAN à Madame RHONÉ
Monsieur LÉVÊQUE à Monsieur FRUCHARD

Secrétaire de Séance :

Monsieur FAVREAU

N° DE DOSSIER : 09 E 10

OBJET : TRANSPORTS EN COMMUN - AVENANT N° 12 A LA CONVENTION D'EXPLOITATION DU RÉSEAU DE BASSIN DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, D'AIGREMONT, DE CHAMBOURCY, FOURQUEUX ET MAREIL-MARLY - PROROGATION DE LA CONVENTION

RAPPORTEUR : Monsieur AUDURIER

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

NOTE DE SYNTHÈSE

Les Villes de Saint-Germain-en-Laye, Chambourcy, Aigremont, Fourqueux et Mareil-Marly ont signé en avril 1999 une convention pour l'exploitation du réseau de bassin avec la Société aujourd'hui dénommée Veolia Transport, d'une durée de dix ans prenant effet le 26 mai 1999.

Par délibération en date du 18 septembre 2008, le Conseil Municipal a décidé la prorogation de la convention jusqu'en septembre 2009.

Une nouvelle prolongation jusqu'en septembre 2010 permettra de conduire à leur terme les négociations.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant de prolongation de la convention d'exploitation du réseau de bassin.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 12 avec la Société Véolia Transport et tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC
Vice-Président du Conseil Général des Yvelines